

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25030CCAS
Séance du 9 octobre 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le neuf octobre de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 29/09/2025

Date d'affichage
Le 30/09/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 14/10/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Sophie GRIMAUD ESCORISA, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Absent : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : COLIS DE NOËL POUR LES SENIORS NE POUVANT PAS SE DEPLACER

La Vice-Présidente expose au Conseil d'administration du CCAS, le cas des séniors séquestrois qui ne peuvent pas être présents au repas de Noël des Séniors, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'ils résident en maison de retraite.

Il est proposé de leur offrir un lot de produits de toilette.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré,

- ✓ **Décident qu'il sera offert à chacun des séniors dans l'incapacité de se déplacer, un colis de Noël d'une valeur se situant entre 16 € et 22 €**

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 9 octobre 2025

**La Vice-Présidente,
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Sophie GRIMAUD ESCORISA, is written below the text of her position.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.